

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — — Omnibus. 4 — 13 — — soir, Express. 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — — Express. 5 — 47 — — soir, Omnibus. 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces... 20 c. la ligne. Dans les réclames... 30 » Dans les faits divers... 50 » Dans toute autre partie du journal... 75 »

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M. ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C., place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France:

Nous avons donné, il y a deux jours, au sujet de la communication faite au Saint-Père par notre ambassadeur à Rome, M. de Sartiges, de la convention du 15 septembre, ratifiée le 20 du même mois, une indication qui se trouve confirmée par les dernières dépêches de Rome.

Le cardinal Antonelli assistait à l'audience, et il paraît avoir manifesté instantanément la même impression que le Saint-Père.

Les nouvelles qu'a reçues à ce sujet la Patrie sont absolument d'accord avec celles que nous avons déjà publiées. Elles constatent que Pie X et le cardinal Antonelli ont déclaré, presque simultanément que la nouvelle qui leur était donnée n'avait pas lieu de les surprendre; qu'ils savaient que le statu quo ne pouvait être éternellement maintenu par la présence des troupes françaises à Rome, et que l'Empereur leur avait toujours très-loyalement laissé pressentir la fin d'une intervention essentiellement provisoire.

Le Saint-Père a ajouté qu'il n'avait, pour le moment surtout, aucune observation à présenter en ce qui concernait les engagements pris par l'Italie vis-à-vis de la France, et qu'il demandait à réfléchir mûrement, avant de faire connaître son impression sur la nouvelle situation qui était faite à la papauté.

L'entrevue s'est terminée par de nouvelles protestations de dévouement de M. de Sartiges, au nom de la France et de son gouvernement.

On croit à Rome que le Vatican ne sortira pas avant quelques temps de sa silencieuse réserve, et que le cardinal Antonelli laissera se terminer les débats du Parlement italien, avant de s'adresser aux puissances catholiques, comme le bruit en avait couru dès l'arrivée des dépêches de Turin et de Paris.

Une dépêche de Rome fait connaître en substance le discours prononcé par le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, en recevant le chapeau.

Le cardinal a dit que la France avait toujours voulu et voulait toujours des garanties temporelles pour le pape. Il a ajouté que l'empereur Napoléon voulait également ces garanties, parce qu'il connaissait trop la France pour ne pas avoir constaté ce sentiment et la nécessité de l'union de la France avec le saint-siège.

On dit que M. de La Vigerie, évêque de Nancy, va être envoyé à Rome avec la mission spéciale et officieuse, en dehors de la communication officielle faite par M. de Sartiges, de démontrer au saint-père que le traité du 15 septembre sauvegarde complètement les intérêts du gouvernement pontifical, en même temps qu'il fait sortir la France de la fausse position où la mettait, à Rome, une intervention si manifestement contraire aux principes de sa politique. Nous ne reproduisons pourtant ce bruit que sous toutes réserves.

Le Times considère le traité franco-italien comme très-favorable aux Italiens. Les partisans du pape, dit-il, perdront l'espoir de do-

miner la situation avant le triomphe de la révolution italienne. La situation actuelle ne leur suffisait pas, mais ils l'auraient maintenue crainte du pire.

Le gouvernement pontifical comprendra mieux maintenant la nécessité d'une réconciliation que lorsqu'il était protégé par les baionnettes françaises.

Le Morning-Herald soutient que le roi d'Italie ne pourrait, en aucun cas, combattre la révolution à Rome. La feuille anglaise dit encore que l'autorité morale du pape gagnera à la perte de son pouvoir temporel.

Le Daily-News dit que, par le traité du 15 septembre, le roi d'Italie s'engage à renoncer à Rome pour capitale. C'est une épreuve dure pour les Italiens; ils doivent néanmoins tout espérer du temps; s'ils restent unis.

A son retour de Hongrie, l'empereur d'Autriche a eu, à Schœnbrunn, une longue conférence avec MM. de Rechberg et de Schmerling, au sujet de la convention franco-italienne. Deux jours après, le cabinet tout entier a été réuni; à la suite d'une longue délibération, il a été décidé, nous écrivit-on de Vienne, que M. de Bach retournerait immédiatement à Rome pour suivre de près les incidents auxquels peut donner lieu la situation nouvelle faite au saint-siège par la convention du 15 septembre.

On nous assure de plus que, dans cette séance, le cabinet a résolu de convoquer le Reichsrath pour le 8 novembre prochain.

La Presse, de Vienne, considère le traité du 15 septembre sous un aspect qui pourrait bien

être celui où s'est placé le gouvernement autrichien.

Ce journal voit ou craint de voir le pape plus protégé après l'évacuation de Rome par notre ambassadeur qu'il ne l'est aujourd'hui par nos troupes; devant autant et plus au prestige moral qu'à l'appui matériel du gouvernement français; subsistant seulement, grâce à la main invisible qui, de Paris, s'étendra sur les bords du Tibre, et par conséquent le Vatican plus lié que jamais aux Tuileries et à la politique des Tuileries.

De sorte que, selon la Presse, de Vienne, M. de Bach, qui a reçu l'ordre de partir immédiatement pour Rome, aurait tout autant pour mission de prendre ses précautions contre le pape que de négocier en sa faveur.

Les dernières dépêches de Turin nous apprennent que la tranquillité continue à régner dans cette ville.

Les nouveaux ministres, MM. de La Marmora, Lanza et Pettiti ont pris possession, dès lundi, de leurs portefeuilles.

Les autres ministres désignés se trouvant éloignés de Turin, on attend leur réponse.

La députation provinciale de Turin, convoquée d'urgence, a adopté la délibération suivante:

1° Il sera avisé, de la manière la plus énergique possible, tout en observant la loi, au maintien du vote du 20 mars, qui proclame Rome capitale de l'Italie;

2° Toutes les communes de cette province, ainsi que des autres provinces, seront invi-

FEUILLETON.

6

LE COUVENT DE LA RABIDA

(Suite.)

V. — ISABELLE DE CASTILLE.

L'armée victorieuse prenait ses positions dans la plaine, un cortège brillant sortit de la ville de Santa-Fé; Ferdinand et Isabelle, entourés de la cour, des capitaines les plus renommés et du clergé espagnol, se dirigeaient pompeusement vers Grenade, qui leur ouvrit ses portes.

L'air retentissait du son des fanfares et des cris de triomphe, auxquels se mêlaient des cantiques d'actions de grâce.

Après une lutte qui avait duré huit siècles, la croix triomphait du croissant.

Les musulmans de la Vega, consternés et muets, restaient groupés sur les collines, d'où ils assistaient à la chute de leur empire; ceux de Grenade s'étaient enfermés dans leurs demeures, tandis que les rues se remplissaient de guerriers, de chevaliers de toutes les nations, de grands d'Espagne et de prélats, tous fiers et ivres de joie, tous enthousiasmés par la glo-

rieuse conquête que venaient de faire la Castille et l'Aragon pour l'Europe chrétienne.

Dans cette foule étaient confondus un simple moine franciscain et un solliciteur obscur que d'autres pensées agitaient; Christophe Colomb et Juan Perez s'entretenaient de leurs projets de découvertes.

— Encore quelques jours, mon ami, disait le prieur, le royaume de Grenade sera paisiblement réuni dans les domaines de la couronne, et la reine vous écoutera avec bienveillance.

Ce ne fut pas sans quelque amertume que le marin répondit:

— Quand je vois, dit-il, le grand fracas qu'on fait de la conquête d'une province ruinée, et l'indifférence avec laquelle on accueille un dessein qui doit donner à la chrétienté un empire sans bornes, je ne puis m'empêcher de prendre en pitié les jugements des hommes. Il est beau d'expulser les Maures de l'Europe; mais combien ne serait-il pas plus beau de porter le flambeau de la foi chez des peuples nouveaux, aux extrémités de la terre, d'étendre les limites du monde connu, et de donner à la Castille catholique plus de royaumes infidèles qu'il n'y a de bourgades dans ce territoire si pieusement conquis!

Je vois froidement les succès d'aujourd'hui, tant ils sont au-dessous de ce que je médite. Et cependant on me repousse depuis six années, on me traite en aventurier, en intrigant, en insensé! Si ma confiance en Dieu ne me soutenait, si je ne croyais que sa sainte volonté est de permettre la réalisation de mes vœux, si je ne regardais la reddition de Grenade comme un des moyens secrets de la Providence, en vérité, je n'aurais que dédain pour toutes ces magnificences triomphales!

En parlant ainsi, Christophe Colomb et Juan Perez arrivèrent, avec le cortège royal, au pied de l'Alhambra.

Une acclamation de la multitude, qu'on profond silence suivit aussitôt, attira leur attention. La grille du splendide palais des rois maures s'ouvrait. L'on en vit sortir le dernier des Boabdil, accompagné de ses serviteurs; il s'avança vers le roi et la reine, s'inclina devant eux, et leur remit lui-même les clefs de l'opulente forteresse de Grenade, de cette demeure sacrée, chef-d'œuvre de l'architecture orientale, qu'il abandonnait à jamais.

Un instant après, la bannière espagnole flottait sur la plus haute tour de l'Alhambra.

C'en était fait de la puissance mahométane dans la

Peninsule, et l'heure était venue où Christophe Colomb pouvait enfin réclamer d'être entendu.

Juan Perez lui servit d'introduit par les grands, et voyant que désormais les obstacles s'aplanissaient, il partit modestement pour le couvent de la Rabida.

Les monarques de Castille et d'Aragon voulurent qu'on s'occupât, sans plus de retards, des propositions de Colomb; un conseil s'assembla pour les examiner, et n'eut qu'à discuter les prétentions de l'illustre navigateur. Mais, pénétré de la grandeur de son entreprise, cet homme pauvre, qui venait d'user dix-huit années de sa vie en vaines sollicitations, posa des conditions vraiment royales.

Il voulait, avant tout, être investi des titres d'amiral et de vice-roi des pays qu'il découvrirait, et avoir un dixième de tous les bénéfices.

Colomb avait résolu d'employer, selon son vœu, les richesses qu'il amasserait à la délivrance du Saint-Sépulchre; il devait les consacrer à lever une armée de cinquante mille hommes de pied et de cinq mille cavaliers, comme en font foi les mémoires qu'il présenta, huit ans après, à la cour d'Espagne, au retour de son troisième voyage de découvertes.

A peine avait-il déclaré à quel prix il mettait ses



tées à tendre à ce but par tous les moyens légaux ;

5. La province concourra, en attendant, pour la somme de 5,000 fr. à la souscription nationale en faveur des victimes des 21 et 22 du courant.

Cette délibération, peu faite pour calmer les esprits, n'a été votée que par cinq membres de la députation provinciale. Les autres n'assistaient pas à la réunion.

On assure que Garibaldi approuve sans restriction du traité du 15 septembre.

Les émeutiers de Turin avaient commencé par crier : Vive Garibaldi ! Ils ont bientôt remplacé ce cri par celui de : Vive Mazzini !

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

On commence à parler de la publication d'une note diplomatique de l'Autriche contre le traité du 15 septembre. Dans cette note l'Autriche déclarerait que la convention franco-italienne implique des projets de guerre contre elle et peut être considérée comme une sorte de violation des arrangements de Villafranca et des clauses du traité de Zurich.

Cette note dessinerait la situation, mais il faut ajouter qu'elle l'aggraverait singulièrement.

On lit dans l'Europe de Francfort :

On assure que le prince de Metternich ne reprendra pas de sitôt son poste à Paris. On en conclut, dans les ambassades, que les relations entre la France et l'Autriche ne sont pas des meilleures.

La nouvelle du traité franco-italien n'a pas manqué de produire une vive impression, à la cour de Vienne. L'empereur François-Joseph aurait dit : « Puisqu'on veut avoir Venise, qu'on vienne la prendre. » On ne se fait pas d'illusion, à Vienne, sur la manière dont le cabinet de Turin doit exécuter le nouveau traité avec la France. On lit dans la Gazette de Vienne : « On espère parvenir à mettre en scène une expression libre de la volonté des Romains, en ce qui concerne la suppression du pouvoir temporel du Pape. »

On s'abstiendra peut-être d'envahir le territoire papal avec des troupes régulières ou irrégulières, bien qu'une simple promesse du gouvernement de Turin ne soit pas une garantie suffisante à ce sujet ; mais on organisera à Rome cette combinaison régulière de l'action de la police et de l'agitation démocratique qui a produit ailleurs de si merveilleux résultats.

La Gazette de France cite fort à propos le passage suivant d'un discours prononcé le 11 février 1865, par M. Billault, ministre d'Etat. Il s'agissait de l'éventualité de l'abandon de Rome par l'armée française, et plusieurs orateurs catholiques ayant exprimé des doutes

services, que les courtisans l'accablèrent de mépris et de railleries ; l'on répéta de toutes parts que ce n'était qu'un adroit intrigant, qui demandait un grade éminent avant d'avoir rendu aucun service, un aventurier dont les songes creux entraîneraient inutilement dans d'énormes dépenses, et la reine céda au mécontentement général sans avoir entendu Colomb.

L'on essaya pourtant d'obtenir des concessions de la part du vieux marin ; mais, avec une fierté qu'on admire, car elle est la preuve de son inébranlable constance et de la fermeté de son caractère, il déclara en avoir assez fait pour le royaume d'Espagne.

Bien déterminé à partir le jour même pour se rendre en France, il va prendre congé de ses amis, entre lesquels se trouvaient Alonzo de Quintanilla, contrôleur général des finances, et Luiz de Saint-Angel, receveur des revenus ecclésiastiques d'Aragon, les charge d'une lettre pour le prier de la Rabida, et sort aussitôt de Santa-Fé, dans l'intention de recommencer ses démarches auprès du roi Charles VIII.

Quintanilla et Saint-Angel avaient été mis en rapport avec Colomb par le vénérable Juan Perez ; ils

sur les dispositions réelles du gouvernement français, M. Billault, parlant au nom de l'Empereur, fit la déclaration qu'on va lire :

« J'ai dit que la combinaison de l'abandon de Rome n'a jamais été ni dans notre politique, ni dans nos paroles, ni dans notre pensée. Mais, enfin, je suppose que, oubliant nos intérêts, nos engagements, et, cédant aux intérêts de l'Italie, nous fussions amenés à prendre cette grave mesure et à laisser le Pape aux prises avec la Révolution, croyez-vous que les choses se passeraient sans obstacle au gré des aspirations italiennes ! »

« Je suppose que le Saint-Père, et ce ne serait pas la première fois, fit un appel aux armées autrichiennes et qu'il leur demandât, en face de cet abandon de la France et de la révolution imminente, un concours que l'Autriche n'a jamais refusé, est-ce que nous aurions bonne grâce de dire à l'Europe et à l'Autriche : Nous abandonnons Rome, mais nous, qui y sommes restés quatorze ans, nous ne voulons pas que vous nous succédiez ? »

La Gazette de France demande au Constitutionnel, qui n'aura garde de répondre, si cette opinion est toujours celle du gouvernement impérial ?

Des troupes prussiennes ont été envoyées dans les districts du Sleswig du Nord pour être nourries et entretenues aux frais des personnes qui ont signé une adresse au roi de Danemark.

Nous prenons ces renseignements dans le journal le *Hardesleben*, du 20 septembre.

Une commission de marins et d'ingénieurs prussiens s'est embarquée, le 25, à Kiel, sur le *Grillon*, pour aller relever les côtes orientales du Holstein et du Sleswig et faire des sondages.

Une correspondance de Rome annonce que le prince Couza se serait déclaré prêt à signer un concordat avec le saint-siège. M<sup>r</sup> Salandari, évêque de Marcopolis, investi, sur la recommandation de la France, des fonctions de vicaire apostolique dans les principautés danubiennes, serait chargé de mener à bonne fin les négociations entamées à ce sujet.

Nous apprenons que S. M. l'impératrice de Russie a fait retenir des appartements à Nice pour y passer une partie de l'hiver, et qu'elle est attendue prochainement dans cette belle résidence, où l'impératrice-mère de Russie a laissé les plus doux souvenirs.

Il ne serait pas impossible que le séjour de l'impératrice de Russie à Nice ne donnât lieu à des visites princières de la nature de celles qu'a reçues à Schwabach l'impératrice des Français.

ne professaient pas moins d'estime que le moine franciscain lui-même pour le savant navigateur ; pendant les jours qui suivirent la reddition de Grenade, ils s'étaient pénétrés de l'excellence de son système. En le voyant s'éloigner ainsi pour toujours, ils voulurent tenter un moyen désespéré. Leurs charges leur donnaient un facile accès auprès de la reine, ils insistent pour obtenir d'elle une audience immédiate ; il s'agit, disent-ils, d'une affaire d'Etat qui intéresse l'honneur de la couronne.

Cependant Colomb, en proie à la plus poignante douleur, se dirigeait vers Cordoue, réfléchissant aux moyens qu'il emploierait pour se faire appuyer à la cour de France, et fondant peut-être son nouvel espoir sur la reine Anne de Bretagne, comme il avait si longtemps compté sur Isabelle de Castille.

En ce moment même, Luiz de Saint-Angel plaidait sa cause avec une exaltation croissante :

— Que Votre Majesté daigne me pardonner, disait-il, d'appeler son attention sur un objet d'urgence qui lui échappe ; mais, en loyal serviteur de sa couronne, je crois de mon devoir de lui dire qu'elle laisse échapper une occasion de servir la cause sacrée du christianisme : aveuglée par les ennemis d'un homme de génie méconnu, Votre Majesté, —

Le correspondant spécial du *Times* à New-York lui écrit, en date du 14 septembre, que le parti de la paix refuse d'appuyer la candidature du général Mac Clellan. Des mesures vont être prises pour réunir une nouvelle convention démocratique.

Rien de nouveau à Mobile. Par ordre de Sherman, tous les habitants blancs quittent Atlanta ; ceux qui prêtent serment de fidélité à l'Union sont dirigés sur le Nord, ceux qui ne prêtent pas ce serment sont dirigés sur le Sud.

Grant et Sherman demandent instamment des renforts, et ils sollicitent M. Lincoln de recourir à la conscription.

M. Stanton annonce officiellement que les opérations de la conscription commenceront le 19 septembre.

New-York, 16 septembre. — Un arrêté du général Sherman enjoint à tous les habitants d'Atlanta de quitter cette ville, avec leur propriété mobilière, et de se rendre dans le Nord ou dans le Sud.

Hood a consenti à une trêve de dix jours, mais en protestant contre l'inhumanité des mesures de Sherman.

Grant a avancé ses lignes sur sa gauche. Il prépare une attaque vigoureuse contre Lee.

Sheridan a fait prisonnier un régiment confédéré dans la vallée de Shenandoah.

Les communications entre Murfreesboro et Atlanta sont rétablies. Wheeler est en retraite.

Le parti républicain a été victorieux dans les élections de l'Etat du Maine.

Les chefs du parti démocratique favorables à la paix ont abandonné la candidature de Mac Clellan. Ils tiendront probablement un meeting pour décider la conduite que le parti doit suivre dans les élections présidentielles.

Les vapeurs *Old-Dominion* et *City-Petersburg* sont arrivés à Halifax avec 1800 balles de coton pour l'Angleterre ; le bruit court que ce coton doit servir au paiement d'un emprunt confédéré.

On lit dans la correspondance parisienne de l'*International*, de Londres :

« M. Fould, revenu à Paris depuis avant-hier, apporterait un plan financier qui ne tendrait à rien moins qu'à transformer notre situation économique, industrielle, agricole. Il a été question de cela dans l'*International*, vu que les capitaux anglais et français doivent concourir à cette grande affaire. Du même coup, au moyen d'un emprunt d'un milliard, emprunt souscrit à la fois par l'Etat, par les départements, par les communes, on mènerait à bien nos travaux de chemins de fer, de routes, de lignes vicinales. Chaque localité interviendrait dans la dépense, le milliard en question étant réparti au prorata des sacrifices que

que mes intentions excusent mon audace ! — manque à sa gloire et à l'intérêt bien entendu de ses sujets.

Saint-Angel, comme transporté hors de lui, mêlait les reproches aux prières ; Isabelle n'osait l'interrompre.

— Christophe Colomb abandonne l'Espagne, poursuivait-il ; votre conseil a rejeté ses propositions, il va les faire à la France ; il va offrir à une puissance rivale ses magnanimes services. Souffrez que je supplie Votre Majesté de l'arrêter dans sa fuite par une parole digne d'elle ! souffrez que j'exprime mon étonnement en voyant Votre gracieuse Majesté, toujours si favorable aux grandes et nobles entreprises, refuser son concours à un homme dont elle a pu apprécier la valeur pendant la dernière guerre. Colomb est un habile astronome, un cosmographe érudit, tous vos officiers ont été forcés de le reconnaître ; ses connaissances en navigation sont incontestables ; on ne peut lui refuser les qualités d'un capitaine brave et prudent. Naguère encore on était sur le point de lui accorder ses demandes, et pour de misérables difficultés dans lesquelles il s'est montré à la hauteur de ses desseins, on le repousse, on l'outrage, on le force à abandonner l'Espagne, dont il eût fait la gloire. (La fin au prochain numéro).

s'imposeraient les cantons intéressés.

Nous laissons, bien entendu, au correspondant de l'*International* l'entière responsabilité de ses assertions.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On annonce que la cour doit aller habiter Compiègne dans les premiers jours du mois d'octobre.

L'impératrice sera, dit-on, de retour de Schwabach vers le 2 ou le 3 du mois d'octobre.

La première série des invités doit se rendre, assure-t-on, à Compiègne le 11 octobre.

— Nous avons annoncé hier la nomination de l'honorable M. Vuitry, gouverneur de la Banque de France, à la présidence du conseil d'Etat.

M. Vuitry conservera le titre de ministre président le conseil d'Etat, qui était celui de ses prédécesseurs, depuis le décret du 24 novembre.

Ainsi, il y aura comme auparavant deux ministres à la Chambre : M. le ministre d'Etat et M. le ministre président le conseil d'Etat.

— Nous croyons pouvoir assurer que M. Rouland reprendra son siège au Sénat, et sera appelé à une haute fonction en rapport avec les services qu'il a rendus.

On avait parlé de diverses combinaisons qui auraient pour but de fondre le ministère d'Etat dans la présidence du conseil d'Etat, et de revenir au système antérieur au décret du 24 novembre.

La nomination de M. Vuitry dément tous ces bruits et confirme l'organisation actuelle.

— On assure que M. Rouland sera nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Vuitry.

— Il paraît certain que, dès que M. Vuitry aura pris possession de ses nouvelles fonctions, les vice-présidents du conseil d'Etat recevront des attributions nouvelles.

Par suite de ce remaniement, plusieurs des vice-présidents et présidents actuels seront, dit-on, élevés à la dignité de sénateur.

— S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon est parti le 22 pour Oran.

Le général de division de Martimprey s'est embarqué le même jour, à bord de la *Thémis*, pour rentrer en France.

— On assure que le général de Montauban, comte de Palikao, est désigné pour le commandement en chef du deuxième corps d'armée comprenant la troisième division territoriale dont le siège est à Lille.

Le lieutenant-colonel d'état-major Deschamps exercerait, auprès du nouveau commandant en chef, les fonctions de premier aide-de-camp.

La haute position faite au général de Montauban par cet important commandement, conféré jusqu'alors à un maréchal de France, est une juste récompense des services signalés rendus par le comte de Palikao dans la campagne de Chine, qu'il a si brillamment dirigée.

D'après les bruits qui circulent, le maréchal Forey serait appelé à Lyon, et le maréchal Canrobert retournerait à Nancy, commandement qu'il a déjà exercé, et que laisse vacant le départ du maréchal de Mac-Mahon pour le gouvernement de l'Algérie.

M. le général de division vicomte de Martimprey, sénateur, est, dit-on, nommé au commandement de la 5<sup>e</sup> division militaire à Metz.

— M. le baron de Budberg ambassadeur de Russie, et M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, sont de retour à Paris et ont repris la direction de leurs ambassades.

— On dit que M<sup>r</sup> de Bismark est si dangereusement malade en Poméranie, que le roi a autorisé son premier ministre à prolonger son



absence de Berlin aussi longtemps qu'il le jugerait nécessaire.

— M<sup>r</sup> de Mérode et le prélat anglais M<sup>r</sup> Talbot, camérier du pape, se sont embarqués le 26 pour Civita-Vecchia.

— On télégraphie de Bruxelles, 26 septembre, 6 h. 15 m., soir :

Le ballon le *Géant*, monté par M. Nadar, s'est enlevé ce soir à 5 h. 45 m. Le vent le pousse vers la France. Le temps est splendide. Une foule immense et la famille royale assistaient à l'ascension. La fête nationale a été très-brillante. Tout s'est passé dans un ordre parfait. Le *Géant* avait attiré un grand nombre d'étrangers.

Un autre télégramme annonce en ces termes la descente du ballon de M. Nadar :

Ypres, 27 septembre, 8 h. m. — Le *Géant* a opéré heureusement, près d'Ypres, sa descente, hier soir à 10 heures. Il était poussé vers la mer.

— Les tables de l'impôt sur les chiens nous font connaître qu'il y a en France 1,860,113 de ces animaux. On compte 495,522 chiens de chasse et de luxe appartenant à la 1<sup>re</sup> catégorie, et 1,564,791 chiens de garde, c'est-à-dire de la 2<sup>me</sup> catégorie.

Le produit total de la taxe s'est élevé, en 1865, à 5,461,146 fr., savoir 3,456,165 fr., pour la 1<sup>re</sup> catégorie, et 2,004,921 fr., pour la 2<sup>me</sup> catégorie.

— Le spirituel académicien qui s'est chargé d'apprendre aux Parisiens ce que c'est qu'un mascaret, M. Babinet, vient de se signaler encore par une découverte qui intéresse toutes les ménagères. Il a soumis à l'Académie le résultat d'une série d'expériences d'après lesquelles on pourrait faire la cuisine sans feu : il suffit d'enfermer les aliments que l'on veut faire cuire, pot-au-feu, légumes, fruits, etc., dans un vase noirci complètement et recouvert de plusieurs vitres superposées. L'action du soleil se multiplie en passant par ces verres, et on peut arriver très-facilement à mettre ainsi l'eau en ébullition. La saveur des mets, dit le savant, est plus succulente.

Puis, quelle économie !... Mais ne me parlez plus des appartements qui ont une cuisine au nord.

## Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR (1).

(Suite.)

Le *Tronc* (nous désignerons maintenant sous ce nom, chers lecteurs, la forteresse de Pepin) ne subit aucun changement tant qu'il demeura en la possession des rois carlovingiens ; il suffisait à leurs besoins de conquête, à leurs idées de gouvernement.

Si peu étendue qu'ait été l'enceinte de ce premier château, elle ne laissa pas de favoriser le développement du pays saumurois, en attirant sur lui les regards du fils de Pepin, Charlemagne, dont le nom seul exprime : *Grandeur et puissance* !

Le génie organisateur de ce souverain, véritable météore à une époque encore si bouleversée par l'invasion des Barbares, ce génie, dis-je, poursuivit avec ardeur l'œuvre de son père en s'efforçant de contenir sous sa loi la frémissante Aquitaine, toujours prête à retourner à l'indépendance méridionale.

Il résolut donc de la gouverner, de l'administrer selon l'intérêt des peuples qui l'habitaient : il alla même jusqu'à lui donner l'autonomie, sous la royauté de son fils, Louis-le-Débonnaire, en 778.

C'était là un temps d'arrêt apporté à la fusion française. Charlemagne, il est vrai, rêvait plus que la France, il voulait reconstituer un empire d'Occident aussi vaste que son génie pouvait le comprendre ; mais cette œuvre gigantesque, désormais impossible, devait s'abîmer dans la tombe du fondateur, et sa chute, en troublant l'ordre qui commençait à surgir

du cabos, préparait la décadence de la deuxième dynastie.

Charlemagne, toutefois (c'est le propre des grands hommes), a laissé après lui des germes féconds dont Saumur a ressenti le bienfait.

La surveillance, l'étude approfondie des aspirations de l'Aquitaine, le projet de conquérir la Bretagne à son empire franc lui firent apprécier le site occupé par le Tronc ; il se rapprocha de cet observatoire en fixant sa résidence royale à Doué.

Cette petite ville, assise dans une plaine fertile, riche en souvenirs romains, à l'abri du pillage des pirates normands qui infestaient de temps en temps le rivage des fleuves et des rivières, cette ville lui plut. Il s'y composa un beau domaine auquel il adjoignit le territoire saumurois.

A cette occasion, il créa cette antique voie dont nous pouvons encore reconnaître le tracé au sortir de nos barrières ; elle descendait du petit dolmen de Bagneux, passait le Thouet sur un pont coupant diagonalement le Pont-Fouchard actuel ; puis, traversant le marais sur la chaussée St-Lazare, elle arrivait au pied du coteau, à l'endroit où devait bientôt s'élever cette église-mère et plébéenne (1) dont j'ai dit l'histoire.

De cette belle entreprise de Charlemagne date la première agglomération d'habitants qui a formé plus tard le vieux bourg et la paroisse de Nantilly.

Il nous est facile aujourd'hui, chers lecteurs, de comprendre l'influence des voies de communication sur l'avenir d'un pays ; il nous suffit d'observer nos différents quartiers et notamment cette belle route de Bordeaux à Rouen qui, partageant notre cité, s'allonge en ligne droite de la butte de Bournan à la Levée-Neuve.

En considérant le spectacle animé qu'elle présente, nous serons pleins d'admiration pour le génie de Charlemagne, puisque, le premier de nos rois, il a donné l'essor à ces travaux civilisateurs qui devaient enfanter et grandir Saumur.

Que de siècles devaient s'écouler, que d'événements devaient s'accomplir avant d'atteindre à ces résultats immenses et pacifiques.

A l'époque que je décris, la mort de Charlemagne, le démembrement de son empire, la faiblesse et l'incapacité de ses descendants, tous ces faits et leurs conséquences allaient retarder le progrès qui commençait à poindre, en suscitant des prétentions rivales parmi les grands serviteurs de la royauté carlovingienne, à son déclin.

Avant même que la féodalité fût constituée par l'élection de Hugues Capet, 987, Hugues-le-Grand, dit l'Abbé (2), père du futur souverain, tenait les rênes de l'État, protégeait à son gré le roi incapable de le défendre, refusait la couronne, mais disposait en maître des domaines royaux au profit de ses partisans.

Ainsi Doué et son domaine, Saumur et son territoire passèrent-ils aux mains des comtes de Blois et de Champagne, en la personne du vieux Thibaut, dit le Tricheur (956).

Ce jour, la forteresse de Pepin, va changer de rôle en changeant de maître ; elle devient le théâtre des rivalités féodales de la maison de Blois et de la maison d'Anjou. Insuffisante à prévenir un choc inévitable, elle est disposée par ses nouveaux possesseurs pour repousser les attaques du *Diable angevin*, Foulques Nerra.

Nous dirons bientôt les transformations du château de Saumur. PAUL RATOUTS.

ERRATA à l'article contenu dans le n<sup>o</sup> du 15 septembre.

Paragraphe 13, lisez *Rattacher* et non *Rattachez*.

(1) Du mot latin *plebs*, peuple. La principale nef de cette église, de style roman, est due à l'initiative d'un groupe de population établi primitivement autour du sol où elle est bâtie.

(2) Ainsi surnommé parce qu'il possédait un grand nombre d'abbayes.

Paragraphe 15, ligne 4, lisez *pour son fils et non par son fils*.

Paragraphe 20, ligne 3, lisez *défendre l'abord du coteau et non d'abord le coteau*. P. R.

M. le général de Noue est arrivé à Saumur, pour passer l'inspection de l'École de cavalerie.

On lit dans le *Phare de la Loire*, du 26 septembre :

Un fait qui semble destiné à dévoiler des mystères que refuse de concevoir l'imagination, est le sujet de toutes les conversations d'un quartier de notre ville.

Il allait être procédé hier, au matin, à l'inhumation de la jeune Berthe-Louise Clémentine L..., décédée l'avant-veille à l'âge de 8 ans, chez son père, industriel dans une position aisée, quand, sur une réquisition, le corps dut être transporté au Palais-de-Justice, pour y être soumis à l'autopsie. En conséquence, la cérémonie religieuse fut retardée.

Nous ne dépeindrons pas l'émoi dans lequel une mesure si grave jeta la famille, et encore moins rapporterons-nous les commentaires auxquels elle donna lieu dans le voisinage.

A trois heures, MM. Cox, Pihan-Dufeuillay et Berruyer, qui avaient été appelés quatre ou cinq fois en visite près de la petite fille, procédaient à l'examen du cadavre.

A peu près simultanément, un mandat d'arrêt décerné contre la femme épousée par M. L... en secondes noces, était mis à exécution à l'hospice, où la belle-mère de Berthe était entrée pour cause de maladie.

La grande réserve qui nous est commandée en présence de l'enquête judiciaire qui a été ouverte, nous empêche de mentionner ce que nous avons pu apprendre sur les résultats de l'autopsie. Nous dirons seulement que, contrairement à la rumeur publique, elle n'a fait découvrir aucune trace d'empoisonnement.

D'autres indices motiveraient la continuation des investigations de la justice, qui porteraient sur des actes d'une nature non moins lamentable.

L'opération confiée aux soins des médecins achevée vers six heures, le corps fut remis au clergé, et l'enterrement s'accomplit.

Dans la soirée, M. L..., qui avait accompagné au cimetière les restes de sa fille, était mis en arrestation à son tour et déposé à la prison. L'instruction suivait son cours aujourd'hui.

Un fâcheux accident vient d'atteindre M. Vallon, préfet du Nord, en congé dans le département de l'Aube.

En visitant un clocher en construction, M. Vallon a fait une chute dans laquelle il s'est luxé une épaule, qui a été remise aussitôt. L'état de M. Vallon n'inspire d'ailleurs aucune inquiétude. La blessure n'aura d'autre suite que de retarder de quelques jours le retour de M. Vallon à Lille.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

Mercredi 28 septembre 1864.

La baisse barométrique continue lentement sur l'Espagne, et elle s'étend peu à peu sur la Méditerranée.

Au Nord et au centre de l'Europe, la hausse barométrique a encore fait de nouveaux progrès. Les vents soufflent du N.-E. ou du S.-E., et le ciel est beau.

Le calme qui règne en ce moment sur le Nord de l'Europe semble devoir persister quelques jours.

PERCEPTION DE SAUMUR.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par douzièmes, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et septembre.

Le percepteur invite les personnes qui ne paient pas par douzièmes à verser, sans retard, la 2<sup>e</sup> partie de leurs contributions.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Turin, 28 septembre. — La *Gazette du Peuple* publie le texte des observations adressées par la municipalité de Turin au gouvernement.

La municipalité déclare que la convention a produit d'abord un sentiment sincère et universel de satisfaction ; mais elle ajoute qu'en apprenant la condition du transfert de la capitale, le peuple s'est rappelé le vote du Parlement proclamant Rome capitale.

La municipalité dit que pour les Turinois, comme pour beaucoup d'autres en Italie et au dehors, le transfert de la capitale signifie qu'on renonce à Rome.

Les Turinois ont depuis longtemps fait le sacrifice de leurs intérêts matériels pour l'idée de Rome capitale.

Un meeting populaire a voté une adresse au syndic de Turin, exprimant les sentiments identiques.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La stagnation est plus que jamais à l'ordre du jour sur le marché financier. La rente 3 0/0 se tient de 68-90 à 68-05. L'emprunt italien, après avoir fait 68-25, est à 67-60. Les valeurs de crédit elles-mêmes sont stationnaires, et les chemins de fer ne donnent lieu à aucune opération.

En fait d'affaires, rien de saillant cette semaine à la Bourse. Le bruit du jour, c'est la prochaine solution de la lutte judiciaire entamée par M. Mirès, au nom des actionnaires, contre les liquidateurs de la Caisse générale des chemins de fer, et sa rentrée prochaine aux affaires ; M. Mirès s'est adressé au journal *le Globe*, afin de donner à ce débat suprême devant le tribunal de commerce la plus grande publicité.

M. Mirès ne pouvait mieux s'adresser qu'à cet organe qui a pris rapidement une si haute position dans la presse politique, et qui a le double privilège d'être à la fois sympathique au gouvernement et indépendant de tout engagement.

Le grand succès du *Globe* s'explique, non-seulement par le talent et l'universalité de sa rédaction, mais aussi par les avantages exceptionnels accordés aux abonnés. Ainsi les abonnés de trois mois ont droit gratuitement à l'un des ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> Les Chefs-d'Œuvres de l'art chrétien, magnifique volume, richement relié, et contenant plus de 100 magnifiques gravures, édité chez Firmin Didot, au prix de 80 fr. ;

2<sup>o</sup> Washington, sa correspondance et ses écrits, 4 vol. in-4<sup>o</sup>, de la librairie Didier, par M. Guizot.

3<sup>o</sup> Les Richesses de l'agriculture et de la maison rustique, 3 vol. in-4<sup>o</sup>, renfermant 1,200 articles, par M. P. Anthelme ;

4<sup>o</sup> L'histoire politique et littéraire de la presse en France, 8 vol. in-8, par M. Eugène Hatin ;

5<sup>o</sup> Un superbe Album de musique, publié par la maison du Ménestrel.

Les abonnés de six mois ont droit au nouvel Atlas des départements et des communes, avec texte descriptif et historique, par M. A. Le Bealle, magnifique volume relié et contenant 100 cartes coloriées.

Enfin les abonnés d'un an ont droit aux deux gros volumes in-4<sup>o</sup>, composant le Dictionnaire de Napoléon-Landais, et son supplément. Faculté est laissée aux abonnés d'un an, de prendre quatre primes de trois mois, et à ceux de six mois d'en prendre deux à leur choix.

Le prix d'abonnement au journal n'étant d'ailleurs pas plus élevé que celui des autres organes de la presse quotidienne, c'est-à-dire 16 fr. pour 3 mois, 32 fr. pour 6 mois et 64 fr. par an dans les départements ; les primes données gratuitement constituent une de ces faveurs exceptionnelles sans précédent dans les traditions du journalisme.

Il est bon d'ajouter que les souscripteurs qui seraient abonnés à d'autres journaux, peuvent faire courir leur abonnement au *Globe* de la date qui leur convient, et cependant ils reçoivent de suite la prime contre l'envoi de leur mandat, à l'ordre de l'administration du *Globe*, 3, rue Coq-Héron, à Paris.

On comprend, en présence des avantages offerts par le *Globe*, qu'il n'accepte d'abonnements que ceux qui lui sont adressés directement et ceux qui lui viennent par l'entremise des journaux. — A. Prévost.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE COUTIN.**

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Coutin, charpentier à Vihiers, sont invités à se présenter, dans le délai de vingt jours, au syndic de la faillite, M. Cormery, licencié en droit à Saumur, pour lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil le mardi huit novembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, H. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Une MAISON, dite *Sainte-Catherine du Chapeau*, et jardin de 32 ares 45 centiares, occupés par Biémont.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**  
pour le 1<sup>er</sup> novembre 1864,  
Une MAISON et JARDIN, clos de murs, avec pièce d'eau, contenant 1 hectare 61 ares, occupés actuellement par Paré, jardinier.

Le tout situé au Chapeau commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, pour tous renseignements et traiter.

Etude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

En totalité ou par lots,  
La superficie de 500 hectares environ de BOIS-TAILLIS ET FUTAIES, faisant partie de la forêt de Brignon, située communes de Nueil-sous-Passavant, Bouillé-Loretz et Saint-Pierre-à-Champ.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> CESBRON;

Et, pour visiter les lieux, à M. Julien RABOUIN, garde à Foie, près Nueil-sous-Passavant. (422)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**  
MAISON, rue du Temple n° 12.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Une MAISON et 1 hectare 14 ares de terre, à la Brèche-Pitot, commune de Villebernier.  
S'adresser audit notaire. (425)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

QUARANTE-NEUF ARES DE VIGNE, affiés d'arbres fruitiers, avec chambre à cheminée, sur le chemin de Bagnex à Munet, près Montaland.  
S'adresser audit notaire. (405)

**A VENDRE**

Une TRÈS-FORTE JUMENT grise, de trait, âgée de 8 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Une VOITURE à quatre roues, dite AMÉRICAINE, recouverte.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON, située à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Visitation, occupée par M. Volant, re-vendeur.

S'adresser à M. ROUSTEAUX-PICHON, rue des Capucins. (439)

**AU GAGNE-PETIT.**

**A LA PETITE MARIE-LOUISE**

DE SAUMUR,  
Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M<sup>e</sup> Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :  
Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50  
Grands ressorts . . . . . 2 »  
Repassage des montres cylindre . . . . . 3 »  
Et pendules de cheminées. 3 »  
Le tout avec garantie de deux ans.

**LA VILLE DE SAUMUR,  
Son Budget,  
SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,  
Membre du Conseil municipal.

Prix : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**EN VENTE:**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,  
SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,  
ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,  
A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

**LA GRAMMAIRE FRANÇAISE**

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOËL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'*ÉCHO SAUMUROIS*.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

**MÉMOIRE**

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

**DE FORTS VITRIFIÉS**

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix: Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

**LECTEURS DE M. RENAN**

Lisez le Procès de JÉSUS par M. DUPIN

Procureur général à la Cour de cassation,

Un Volume grand in-32 de 320 pages.

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UN TROISIÈME OPUSCULE DE 72 PAGES.

Papier ordinaire, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franco. — Velin, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franco.

Chez tous les Libraires de France et de l'Étranger

ET CHEZ L'ÉDITEUR,

4, RUE DES POITEVINS, FAUBOURG SAINT-GERMAIN, PARIS.

Envoyer Mandats ou Timbres-Poste.

Un Prospectus est expédié sans frais aux personnes qui en font la demande franco.

Nous tenons de bonne source que l'Exemplaire du Procès de Jésus remis par l'auteur à N. S. P. LE PAPE PIE IX, reste constamment déposé sur le bureau de Sa Sainteté.

Cet ouvrage, qui a obtenu les suffrages du Clergé, notamment des Cardinaux, Archevêques et Evêques de Bourges, Nevers, Paris, etc., a sa place marquée dans toutes les bonnes Bibliothèques.

Il a été publié en espagnol et en anglais, et doit être prochainement reproduit en italien.

Il se vend aussi à Saumur, chez M. Paul GODET, imprimeur-libraire, M. JAVAUD et M<sup>me</sup> ASSAILLY, libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	65 85	» 05	» »	65 70	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	92 55	» »	» 15	92 50	» »	» 05
Obligations du Trésor. . . . .	435 »	» »	» »	435 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3390 »	» »	» »	3400 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	» »	» »	» »	1220 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	625 »	» »	» »	625 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	742 50	» »	» »	742 50	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	765 »	» »	» »	760 »	» »	» 5 »
Crédit Mobilier. . . . .	1012 50	» »	1 25	1003 75	» »	» 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	985 »	5 »	» »	981 25	» »	» 3 75
Orléans estampillé. . . . .	890 »	» »	» »	890 »	» »	10 »
Orléans, nouveau. . . . .	788 75	» »	2 50	787 50	» »	1 25
Nord (actions anciennes). . . . .	987 50	1 25	» »	981 25	» »	» 6 25
Est. . . . .	497 50	» »	5 »	497 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	920 »	» »	1 25	915 »	» »	» 5 »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	627 50	» »	2 50	628 75	1 25	» »
Ouest. . . . .	515 »	» »	7 50	520 »	5 »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1675 »	» »	» »	1667 50	» »	» 7 50
Canal de Suez. . . . .	463 75	1 25	» »	455 »	» »	» 8 75
Transatlantiques. . . . .	550 »	» »	» »	542 50	» »	» 7 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	67 55	» »	» 05	67 30	» »	» 25
Autrichiens. . . . .	452 50	3 75	» »	447 50	» »	» 5 »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	535 »	1 25	» »	532 50	» »	» 2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	348 75	» »	» »	347 50	» »	1 25
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	336 25	» »	2 50	338 75	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	612 50	» »	1 25	610 »	» »	» 2 50
Saragosse. . . . .	487 50	» »	» »	475 »	» »	» 12 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	437 50	1 25	» »	437 50	» »	» »
Portugais. . . . .	295 »	» »	2 50	292 50	» »	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	363 75	» »	» »	301 25	» »	» »
Orléans. . . . .	292 50	» »	» »	291 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	» »	» »	292 50	» »	» »
Ouest. . . . .	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi. . . . .	285 »	» »	» »	285 »	» »	» »
Est. . . . .	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,